



Le Bulletin

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES DE BELGIQUE

Séance publique

Maeterlinck, notre contemporain ?

Christian Angelet Une jeunesse gantoise – **Maxime Benoît-Jeannin** De l'importance d'être Georgette (ou de la difficulté de la biographie) – **Jacques Cels** Gaston Compère hyperlecteur – **Julien Roy** Mettre Maeterlinck en scène

Communications

Marie-José Béguelin Ferdinand de Saussure après un siècle – **Guy Vaes** Un intime écheveau d'horizons – **Jacques De Decker** Wagner chez les Belges – **Éric Brogniet** L'influence des poètes arabes préislamiques sur la naissance de l'amour courtois chez les troubadours de langue d'oc – **Philippe Jones** La création et l'image mentale – **Robert Darnton** Le numérique et l'avenir du livre – **Raymond Trousson** Musique et musiciens dans *À la recherche du temps perdu* – **Jean-Baptiste Baronian** Portrait du romancier au dictaphone – **Daniel Droixhe** Aux origines de l'Académie royale de Belgique (1835-1837). Attraction flamande, occultation wallonne – **Yves Namur** De la table à l'écrit, petit traité des gourmandises littéraires (III). Dodin-Bouffant et son double chinois

Hommage à Pierre Ruelle

Marc Wilmet Pierre Ruelle. Fragments de souvenirs – **Jacques Charles Lemaire** Pierre Ruelle, professeur à l'U.L.B. Quelques anecdotes

Prix de l'Académie en 2010

Ceux qui nous quittent

Hubert Nyssen par Jacques De Decker



Le numérique et l'avenir du livre

Communication de M. Robert Darnton
à la séance mensuelle du 11 juin 2011¹

Présentation de Robert Darnton par Raymond Trousson, Directeur de l'année

Mesdames et Messieurs,

Bien que ses livres soient connus de part et d'autre de l'Atlantique, je crois utile de vous présenter brièvement Robert Darnton.

Après des études menées à Harvard et à Oxford, puis un détour par le journalisme, au *Times* en l'occurrence, Robert Darnton s'est tourné vers l'Université et a enseigné à Princeton et à Harvard.

Son cheminement professionnel l'a conduit à se spécialiser dans l'histoire du livre, peu étudiée avant lui. Il l'envisage d'un point de vue technique et commercial, bien sûr, mais aussi sous l'angle de l'histoire des Lumières européennes et des mentalités.

1/ Bien que ses séances mensuelles se déroulent en principe à huis clos, le caractère exceptionnel de la présence de Robert Darnton à Bruxelles et l'importance du sujet qu'il a traité ont incité l'Académie à organiser, le 11 juin 2011, une séance semi-publique. On lira ici la transcription, revue par l'auteur, de l'exposé oral présenté à cette occasion.

La période précédant immédiatement la Révolution l'attire tout particulièrement et, dès 1968, il publie *La fin des Lumières : le mesmérisme et la Révolution*. Il manifeste également un vif intérêt pour la plus grande entreprise de librairie du XVIII^e siècle, qui fut en même temps son plus grand projet intellectuel : la célèbre *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, un immense condensé du savoir et des idées de l'époque.

Les Lumières et la grande aventure de l'*Encyclopédie* sont ce qu'il est convenu d'appeler de « beaux sujets ». Mais Robert Darnton s'est aussi intéressé aux petits écrivains, à ceux qui vivent dans les zones d'ombre de la littérature et, parfois même, dans ses bas-fonds : les pornographes, les libertins et autres pamphlétaires. Il se penche sur cette faune qui grouille dans le Paris de l'époque et en dégage, dans son ouvrage *Bohème littéraire et Révolution*, une passionnante étude sociologique de la littérature et une analyse de l'extension du phénomène littéraire.

C'est dans un univers similaire qu'il se plonge, avec son ouvrage *Édition et sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*. Il y explore les diverses voies empruntées par une littérature parfois oubliée mais toujours intéressante par son contenu et son efficacité.

Notre invité est ainsi l'auteur d'une bonne dizaine de volumes passionnants, pour le spécialiste comme pour le profane, et fondés sur des informations de première main. Tous ont été rédigés en anglais et traduits en français mais vous constaterez dans un instant, en l'entendant parler, qu'il aurait parfaitement pu les écrire directement dans notre langue.

Robert Darnton est membre étranger de notre Académie depuis 1995 et il dirige aujourd'hui la prestigieuse bibliothèque de l'Université de Harvard. C'est dire qu'il est particulièrement attentif à la question, très contemporaine celle-là, du numérique. Il l'a abordée dans un livre récent, *Apologie du livre*, et va à présent vous en entretenir.

Je m'empresse de lui céder la parole.

Entretien de Jacques De Decker, Secrétaire perpétuel, avec Robert Darnton

Jacques De Decker : Cette séance met un terme à l'année académique et montre que notre institution n'évolue pas seulement dans

un espace intemporel ou « perpétuel » mais qu'elle œuvre aussi au cœur même de l'actualité. Ainsi, j'ai sous les yeux deux articles de presse : le premier, tiré du *Standaard*, est consacré à Robert Darnton et s'intitule « Het boek is nog niet dood » ; le second, paru dans le *Herald Tribune* au mois de mars, s'intitule « A Digital Public Library ». Robert Darnton en est l'auteur.

Si le nom de notre invité est sous les feux de l'actualité, c'est parce que l'on compte sur lui pour répondre à une question d'une grande importance et d'une extrême urgence : que sera le livre de demain ou d'après-demain ? Vu l'importance de l'enjeu, l'Académie a tenu à ce que soient averties de cette séance les professions qui, dans la chaîne du livre, sont susceptibles de s'intéresser à cette question. Et si j'en juge par le nombre de personnes présentes dans la salle, notre appel a été entendu.

Il est des matières pour lesquelles certains sont ce qu'il est convenu d'appeler de « grands témoins ». Darnton est assurément l'un des plus grands témoins mondiaux d'un phénomène aussi capital pour l'écrit que la naissance de l'imprimerie. Celle-ci, on le sait, a modifié notre rapport à la pensée et à sa diffusion. Partant, c'est l'organisation de la société qui s'en est trouvée bouleversée. Sommes-nous sur le point de connaître une révolution comparable avec le numérique ? Il me semble que la question ne se pose déjà plus en ces termes et qu'il convient plutôt, dès à présent, de se demander comment aborder sereinement un phénomène avéré.

Il se trouve que Robert Darnton est doublement présent dans l'actualité du livre. Il l'est d'abord par un ouvrage dont la parution est à ce point récente que lui-même, m'a-t-il confié, ne l'a pas encore vu : la réédition, aux éditions Les Belles Lettres, du *Grand massacre des chats*, un recueil d'essais portant sur son époque de prédilection, le XVIII^e siècle français. Il l'est ensuite, évidemment, par la parution récente, chez Gallimard, de son *Apologie du livre* dont le sous-titre *Demain, aujourd'hui, hier* annonce clairement la dimension historique.

C'est que Robert Darnton n'est pas seulement le grand dix-huitiémiste que l'on vous a présenté. Il fut aussi journaliste et cette expérience n'est pas sans rapport avec son appréhension des faits historiques. Dans son livre, il dit d'ailleurs qu'il ne faut pas chercher dans les journaux le reflet de la réalité mais bien le reflet de ce reflet. Comment, à certaines époques et dans certains contextes, décrivait-on la réalité ? Dans sa prime jeunesse, notre invité recevait des dépêches et avait pour mission de les proposer à des journalistes

désœuvrés qui jouaient au poker à l'étage du dessous. Il fallait les convaincre qu'il leur apportait une matière à exploiter. Un jour, dans le flot de ces dépêches, il découvre la relation d'un meurtre et d'un viol, une histoire très sanglante qui, se dit-il, intéressera sûrement ses brillants confrères. Lorsqu'il leur a apporté la dépêche, ils lui ont pourtant ri au nez pour un détail révélateur de la manière dont le journalisme américain fonctionnait à l'époque. Mais je laisse à Robert Darnton le soin de raconter lui-même cette anecdote...

Robert Darnton : Elle a lieu dans le quartier général de la police de Newark, une ville bien connue à l'époque pour les crimes de toutes sortes dont elle était le théâtre. Pour les journalistes de l'étage du dessous — des blasés du reportage criminel —, le poker était très important. Quant à moi, j'étais un petit débutant, je ne possédais même pas le dollar nécessaire pour y jouer avec eux et, de toute façon, je n'aurais jamais osé. Je me contentais de faire mon travail, qui consistait à quérir des dépêches auprès du lieutenant de police. Toutes les 15 minutes, je recevais une vingtaine de dépêches de toutes sortes et je les triais pour déterminer ce qui méritait de figurer dans le journal. Je descendais demander leur avis aux vétérans du poker et, la plupart du temps, ils m'envoyaient sur les roses.

Si je brosse ce tableau, c'est pour que vous compreniez que l'art du reportage, pour moi, n'est pas inné et qu'il m'a fallu au contraire en apprendre toute la subtilité. Qu'est-ce qu'un article ? Qu'est-ce qui mérite d'être imprimé dans un journal ?

Un jour donc, une dépêche merveilleuse arrive : meurtre, viol, beaucoup de sang répandu... j'étais enthousiasmé. Plutôt que de descendre chez les vétérans du poker, je me rends au département des homicides et je présente la dépêche au lieutenant, qui me lance, avec un regard dédaigneux : « Tu crois que cela mérite un article ? » Je lui réponds que oui car tous les ingrédients nécessaires sont présents. « Mon petit, n'as-tu vraiment pas remarqué que les noms des protagonistes sont suivis d'un « B » ou d'un « W » ? » Le « B » signifiait « Black », c'est-à-dire afro-américain, et le « W » voulait dire « White ». La victime et le suspect étaient tous deux des Noirs et l'histoire, aussi sordide qu'elle fût, ne pouvait donc pas être imprimée. À cette époque, en vertu d'une sorte de ségrégation épistémologique, il était exclu de publier des nouvelles concernant les Noirs. La police et les vétérans du poker le savaient ; moi, j'étais naïf et je l'ignorais. J'ai ainsi été initié à la sélection des faits imprimés dans un journal et à ce que j'appellerais volontiers la

« sociologie du journalisme ». Et aujourd'hui, je me méfie des journaux. On y apprend beaucoup, certes, mais à la condition de ne pas y chercher un reflet direct de la réalité.

J.D.D. : Cette anecdote n'a rien d'anodin et nous en apprend au contraire beaucoup sur votre méthode scientifique et sur vos objectifs personnels. Au fond, vous ne vous bornez pas à répercuter le passé à partir de documents, comme le ferait un « vulgaire » historien. Vous exercez plutôt votre esprit critique sur les documents eux-mêmes : en cela me paraît résider l'originalité de votre travail. Celui-ci porte principalement sur le fonctionnement de la presse, de l'édition, de la distribution et de la librairie, qui intéresse tout particulièrement les historiens de la littérature. Comment en êtes-vous arrivé à privilégier un tel angle d'approche ?

R.D. : Je ne sais trop. Je pense néanmoins que les anthropologues, que j'ai beaucoup lus et fréquentés, m'ont appris à ne pas me contenter d'impressions, comme je le faisais lorsque j'étais jeune journaliste. Derrière le reportage, j'ai toujours tenté de débusquer des systèmes philosophiques. Je me sens très proche des anthropologues et je m'efforce toujours d'établir des passerelles avec leur science.

J.D.D. : En retour, votre méthode souligne le caractère profondément culturel de l'anthropologie. Mais venons-en à votre *Apologie du livre*, qui vient de paraître et qui se présente davantage, me semble-t-il, comme une « défense » du livre. Est-ce bien ainsi qu'il faut entendre le titre de votre ouvrage ?

R.D. : Oui, mais avant de développer quelque peu cette idée, je voudrais vous dire à quel point je suis heureux de me trouver à l'Académie, en compagnie de consœurs, de confrères et d'amoureux des livres en général.

Apologie, donc, mais pas dans le sens romanesque ou sentimental du terme. Le codex, inventé il y a 2 000 ans, est un instrument extraordinaire, qui va résister à l'usure du temps. On m'a invité à tant de conférences et de colloques sur le thème de « la mort du livre » que je suis heureux d'affirmer le contraire : le livre est bien vivant. Une plaisanterie circule dans le milieu éditorial : un éditeur demande à un confrère le titre du tout premier livre. Réponse : la *Bible*. Et quel était le titre du deuxième ? *La mort du livre*. Les éditeurs se plaignent de leurs difficultés comme les cultivateurs des leurs. Entendons-nous, je ne les minimise pas mais je tente de les replacer dans la continuité qui nous relie au passé. La conscience collective

nous serine volontiers, aujourd'hui, que nous sommes entrés dans la société de l'information, comme si l'information n'existait pas auparavant. Toutes les sociétés sont des sociétés de l'information. On prétend également que les bibliothèques sont vides, obsolètes, périmées... Je puis vous assurer que la bibliothèque de Harvard et celles de la ville de New York regorgent d'étudiants et que l'on n'y a jamais vu autant de lecteurs qu'aujourd'hui. En cette période de crise, les gens se rendent également dans des bibliothèques de quartiers pour avoir accès à l'internet et ainsi s'informer des possibilités d'embauche. L'aide technique que leur apportent les bibliothécaires leur est très précieuse et facilite leur recherche d'emploi. Le rôle du bibliothécaire est donc plus important que jamais et je pourrais vous en donner bien d'autres exemples. Pour autant, je ne nie pas que nous vivions une transition vers un monde numérique ni que cette période soit difficile, en particulier pour les libraires, les éditeurs, voire certains auteurs. En dépit de cette situation, le nombre de livres imprimés augmente d'année en année.

J.D.D. : L'on aurait à présent dépassé le million de nouveaux titres publiés annuellement ?

R.D. : Oui, la progression du livre imprimé est étonnante mais le livre numérique progresse aussi dans de notables proportions. Je ne connais pas la situation du marché belge mais, aux États-Unis, le livre électronique a représenté 10 % des ventes en 2010 et 20 % en 2011. Le site Amazon estime dès à présent qu'il vend davantage de livres électroniques que de livres imprimés. Le livre électronique occupe donc une place importante sur le marché mais il ne chasse pas pour autant le livre imprimé. Au contraire, le marché global est en croissance. Dans l'histoire des médias, la radio n'a pas évincé le journal, la télévision n'a pas tué la radio et l'internet n'a pas condamné la télévision. Nous vivons une époque où l'imprimé et le numérique coexistent et, de cette coexistence, naissent de nouveaux livres hybrides qui offrent tous les avantages de la nouvelle technologie sans qu'il soit besoin de renoncer aux charmes de l'imprimé. Peut-être ce point de vue vous semblera-t-il trop optimiste mais les Américains sont ainsi ! Pour ma part, je crois vraiment que, même si les problèmes sont nombreux, les possibilités nouvelles le sont tout autant.

J.D.D. : Votre *Apologie du livre*, qui n'est nullement une condamnation du livre numérique, se termine d'ailleurs par un chapitre intitulé « Comment je n'ai pas écrit mon livre numérique ». Vous y esquissez le livre numérique que vous n'avez pas écrit mais qui aurait pu être réalisé avec la même matière. Pouvez-vous nous

expliquer comment fonctionnerait ce livre numérique à multiples strates ?

R.D. : Pour répondre à votre question, je vais vous décrire un livre que j'ai publié il y a quelques mois et qui n'a pas encore paru en français. Il s'intitule *La poésie et la police* et s'intéresse aux chansons de rues dans le Paris du milieu du XVIII^e siècle.

J'ai un jour trouvé des dossiers de la police dans les fascinantes archives de la Bastille et je suis tombé par hasard sur une énorme liasse intitulée *L'affaire des quatorze*. Je n'avais aucune idée de la nature de cette « affaire ». Par curiosité, j'ai donc feuilleté les documents et j'y ai découvert que le lieutenant général de la police de Paris avait reçu un ordre du chef du gouvernement c'est-à-dire, à l'époque, le ministre de la Guerre. L'ordre était ainsi formulé : « Trouvez-moi l'auteur de la chanson qui commence par "Monstre dans la noire furie." ». Sans autre commentaire ni explication. Le Paris de cette époque comptait quelque 3000 espions éparpillés dans les cafés et, après quelques semaines, l'un d'eux envoie une lettre que j'ai retrouvée dans les archives de la police et qui indique que le monstre n'est autre que le roi Louis XV et que l'auteur de ces vers est un étudiant, aussitôt arrêté et interrogé. Les interrogatoires de la Bastille sont fascinants en ce qu'ils fonctionnent par question et réponse selon le jeu du chat et de la souris. L'étudiant prétend avoir reçu le poème d'une autre personne qui, après avoir été elle-même arrêtée, jure l'avoir reçu d'une troisième personne et ainsi de suite. Finalement, la police a embastillé 14 personnes qui parlent toutes de la diffusion de la poésie.

Il est donc possible de suivre précisément les poèmes des chansons de rue dans la société parisienne de l'époque. Le fait est important car, le 24 avril 1749, le gouvernement Maurepas tombe, ce qui a pour effet de provoquer un grand changement dans la politique de la Cour. Pourquoi Maurepas est-il tombé ? Tout le monde s'accorde à dire que les chansons en sont responsables. Peut-être connaissez-vous ce mot de Chamfort : « La France est une monarchie absolue tempérée par la chanson. » Effectivement, quelques chansons très méchantes étaient attribuées à Maurepas et c'est pour cette raison que Louis XV l'a limogé.

Cette investigation policière m'a permis de réaliser une véritable sociologie de la diffusion mais c'est l'aspect musicologique, surtout, qui m'a fasciné. Chaque jour, apparaissaient trois ou quatre nouveaux poèmes ou strophes de chansons improvisés. Il n'y avait pas de vrais journaux et les Parisiens étaient d'ailleurs à moitié

analphabètes mais ils se passionnaient néanmoins pour l'actualité grâce à ces chansons. Les rues de Paris s'emplissaient ainsi de sons et de musique et il y avait des chansonniers à tous les coins de rue. Les gens improvisaient dans les marchés, dans les salons, dans les jardins publics.

Quelle musique accompagnait ces chansons ? Je n'en avais aucune idée mais il est possible d'en trouver la trace au Département de musique de la Bibliothèque nationale de France. Sur cette base, j'ai alors demandé à une amie chanteuse lyrique, Hélène Delavault, d'enregistrer les chansons. Et cet enregistrement est disponible, en libre accès, sur la toile. On peut donc lire mon livre et écouter ensuite une douzaine de chansons.

Voilà un exemple de mariage réussi entre l'imprimé et la toile. De nombreux historiens, sociologues et anthropologues travaillent de cette façon de manière beaucoup plus ambitieuse encore. Grâce au numérique, il est désormais possible, certes imparfaitement, d'écouter le son du passé et la technologie moderne enrichit ainsi la recherche.

J.D.D. : Vos livres peuvent ainsi être lus à différents niveaux. On peut évidemment se divertir des histoires qui y sont racontées mais on peut également les lire comme des essais très pointus. Le principe du livre à strates ne consisterait-il pas à ce que le lecteur trouve plus aisément le niveau de lecture qui lui convient ?

R.D. : Je vous répondrai encore par un exemple. J'ai l'intention de rédiger un essai sur le commerce du livre et sur l'édition au XVIII^e siècle. Je vais suivre un commis voyageur qui vendait des livres partout en France. Il a passé cinq mois à cheval, depuis Neufchâtel, en Suisse. Il est descendu dans la vallée du Rhône, a traversé une bonne partie de la France et s'est rendu chez tous les libraires qu'il trouvait chemin faisant. Il envoyait des rapports et échangeait des lettres avec la maison d'édition. Ainsi, il était lui-même une sorte de sociologue de la littérature.

Mon idée est de suivre ce commis voyageur à travers la France en écrivant un chapitre sur chaque étape de son périple. Prenons l'exemple de Pontarlier, un important centre de contrebande, où il s'arrête après avoir remonté le Jura. À cette époque, la contrebande était une véritable industrie, et pas seulement pour les livres. Mon essai concernerait donc l'arrêt du commis voyageur à Pontarlier mais s'intéresserait en fait surtout à la contrebande, à ce point en vogue que les professionnels devaient absolument s'en prémunir.

Ainsi, de véritables « assureurs » remboursaient la maison d'édition française si des contrebandiers étaient arrêtés par les agents de la Ferme générale, qui exerçaient une mission de police des frontières. Si les paysans qui transportaient sur leur dos des livres interdits ou contrefaits étaient arrêtés, ils étaient marqués sur l'épaule de la mention « GAL », pour « Galérien » et étaient envoyés aux galères pour neuf ans. L' « assureur » remboursait alors les pertes subies. Le système était bien huilé et des barèmes de remboursement étaient même établis.

Dans le livre imprimé, j'envisage un chapitre d'une vingtaine de pages sur cette thématique mais je prévois également un supplément électronique. Le lecteur intéressé par la contrebande, qui serait soucieux d'en savoir davantage, n'aura qu'à cliquer et aura accès à trois ou quatre petites monographies sur divers contrebandiers, sur leur façon de travailler, etc. Et s'il veut aller encore plus loin, il disposera d'une sélection de lettres de contrebandiers ou d'assureurs. Le tout sera proposé en anglais mais il sera également possible d'obtenir la version française. En progressant encore d'un niveau, le lecteur intéressé aura même accès aux originaux numérisés. Je proposerai donc une lecture verticale, en différentes strates. D'autres approches de la même matière seront également possibles, par exemple pour le lecteur s'intéressant aux chevaux ou aux auberges, qui jouaient un rôle très important pour les contrebandiers, ou pour celui qui s'intéresse à l'histoire locale de tel ou tel endroit.

Je voudrais donc mettre à disposition une base de données organisée avec toutes sortes de documents, mais aussi des images, les cartes des chemins à travers les montages, etc. Le lecteur vivra ainsi une expérience unique en devenant complice de l'auteur dont il pourra même critiquer telle ou telle approche puisqu'il disposera de tout le matériel nécessaire à cette fin. Grâce à ce livre en strates, un véritable dialogue s'établira entre le lecteur et l'auteur. La construction de cet ensemble pyramidal n'est qu'un exemple des innombrables possibilités offertes par la technologie moderne.

J.D.D. : Oui, une telle interactivité est évidemment extraordinaire et ouvre des perspectives inédites. Mais venons-en à présent à la question d'actualité posée dès le début de cet entretien. Pourquoi en avez-vous appelé, dans le *Herald Tribune*, à la création d'une bibliothèque publique digitale ? Je constate que votre article n'a pas paru à une date fortuite. Nous étions au lendemain du prononcé d'un jugement très attendu dans le monde entier à la suite de la plainte déposée contre Google par un consortium d'éditeurs et d'ayants

droit. Le verdict était attendu avec une impatience à la mesure de l'importance de l'enjeu. Pour la petite histoire, j'ai appris tout à l'heure que le juge désigné pour traiter ce dossier n'était autre que celui qui a condamné Bernard Madoff à 200 années de prison. Qu'a-t-il finalement décidé et est-ce le jugement rendu qui a justifié votre appel dans le *Herald Tribune* ?

R.D. : En fait, j'avais préalablement écrit deux articles. Le premier, dans l'hypothèse où le jugement confirmerait l'accord intervenu entre Google Book et les ayants droit ; le second dans l'hypothèse inverse. Et c'est cette seconde hypothèse qui s'est vérifiée.

Le texte du jugement compte 168 pages d'une écriture impossible. Il aurait pu déterminer les règles du jeu mais les avocats de Google et des ayants droit ont préféré le byzantinisme. Nous ne voulions pas que Google monopolise et commercialise l'accès à la littérature. Notre objectif était et reste très différent. Il consiste à fonder une bibliothèque numérique nationale, qui serait internationale dans les faits et qui proposerait un contenu plus riche que Google. À l'origine, Google voulait créer une sorte de service de recherche qui ne concernerait que quelques extraits des livres. Étant donné que les ayants droit ont refusé, Google a négocié pendant quatre ans avec les éditeurs et les auteurs pour créer une entreprise qui aurait pu devenir la plus grande librairie et la plus grande bibliothèque du monde.

Le projet de numérisation du contenu des bibliothèques de recherche m'a paru extrêmement dangereux. Les responsables de Google m'ont proposé de numériser tous les livres de Harvard « gratuitement ». Les guillemets s'imposent puisque la numérisation des quelque 850000 livres du domaine public nous a coûté à peu près deux millions de dollars. Leur idée était de nous donner ensuite la possibilité d'acheter ces mêmes livres pour un montant laissé à leur appréciation. Or, Google est un monopole et l'entreprise aurait donc pu faire monter les prix en conséquence. J'y voyais un véritable danger.

J.D.D. : Mais n'existe-t-il pas, aux États-Unis, une loi anti-trust susceptible d'écarter ce danger ?

R.D. : L'accord intervenu entre Google et les ayants droit en tenait compte. Il était prévu que 63% des revenus reviennent aux ayants droit et 37% à Google, qui comptait vendre aux bibliothèques des souscriptions à sa base de données. Les responsables de bibliothèques craignaient ce qu'ils appellent le « prix de la cocaïne »,

c'est-à-dire un prix assez bas au début et de plus en plus élevé ensuite, une fois que les acteurs sont dépendants du système. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit avec les journaux académiques et les revues scientifiques. Nous savons donc ce que signifie l'exploitation par des éditeurs qui disposent d'un monopole. Finalement, Harvard a compris mes réticences et a refusé de poursuivre la négociation avec Google. Le jugement rendu va dans le même sens et vise à préserver le bien public. J'ai alors publié mon article dans le *Herald Tribune*. Il explicite les tenants et aboutissants de l'affaire mais est surtout une sorte de manifeste visant à créer une bibliothèque de la taille de celle envisagée par Google mais en libre accès et dans une perspective qui respecte le bien public. L'idée était de s'unir et de se fédérer pour refuser la commercialisation de l'accès au savoir. L'on pourrait penser que j'ai trop fréquenté les philosophes du XVIII^e siècle et qu'il s'agit d'un rêve utopique mais il n'en est rien.

Le 1er octobre 2010, j'ai convoqué les chefs de fondations et d'autres responsables des grandes institutions culturelles de Washington ainsi que quelques spécialistes du numérique. Nous avons discuté de ces problèmes durant un jour et demi mais, après trente minutes, tout le monde est tombé d'accord pour financer le projet et pour trouver l'argent nécessaire. Aux États-Unis, nous nous méfions généralement du gouvernement fédéral et nous lui préférons le système des fondations privées. Celles-ci ont épousé notre cause, la trouvant juste, et se sont unies pour subventionner cette bibliothèque publique d'un nouveau genre. L'argent n'était donc plus un problème. Quant aux livres, ils seraient fournis par les bibliothèques, elles aussi unies pour l'occasion. Certes, de nombreux problèmes techniques et juridiques se posent mais nous sommes en train de les résoudre et nous comptons annoncer, dès le mois d'octobre ou de novembre, le lancement de notre grand projet. D'ici trois ans, cette grande bibliothèque aura vu le jour et nous prévoyons quelque 10 millions de volumes numérisés d'ici seulement cinq ans. L'Europe y sera associée. L'initiative est américaine mais nous ferons en sorte que notre technologie s'harmonise parfaitement avec celle d'Europeana, que nous connaissons bien. J'espère ainsi que naîtra bientôt une nouvelle République des Lettres qui mettra notre héritage culturel à la portée de tous.

J.D.D. : Je remercie l'ex-journaliste que vous êtes pour ce scoop. Contrairement aux idées reçues, l'Amérique est donc notre alliée dans ce combat pour l'accès le plus large possible à la culture. Cela dit, l'Europe défend une conception assez différente du financement des grandes entreprises culturelles et celui d'Europeana n'est actuel-

lement envisagé que sur la base de fonds publics. Il s'agit d'une bibliothèque publique financée par des fonds publics.

La nouvelle que vous nous apprenez aujourd'hui me paraît déterminante. Reste à espérer que le message sera entendu car le coût de la même opération en Europe est tellement élevé que nombreux sont ceux qui doutent de sa concrétisation. Dès lors, imaginer que des bailleurs de fonds se soient mis d'accord en une demi-heure laisse rêveur. Des discussions associant des décideurs européens ont déjà eu lieu. Je pense notamment à Frédéric Mitterrand, qui paraît assez ouvert.

Personnellement, je suis frappé par la cohérence des activités de Robert Darnton. D'une part, il est un observateur très original des réalités qui l'intéressent et il les examine toujours presque de l'intérieur, comme s'il en démontait les mécanismes ; d'autre part, il est un acteur très dynamique. Et ces deux facettes de sa personnalité se nourrissent mutuellement et se complètent. Par exemple, plutôt que d'aborder le contenu de l'*Encyclopédie*, il en démonte les mécanismes financiers et techniques. Et son apport à la bibliothèque de l'avenir est du même ordre. Il montre que le projet initial de bibliothèque numérique universelle pâtissait de carences principielles, notamment par sa négligence des éditions multiples d'une même œuvre. Vous montrez dans votre ouvrage que Shakespeare, par exemple, en souffre. Expliquez-nous pourquoi.

R.D. : Nous n'avons pas de manuscrits de Shakespeare et nous ne savons donc pas quels étaient ses textes originaux. Nous disposons de la première édition in-folio de 1623 et de nombreux petits in-4° publiés du vivant de leur auteur. Mais si Shakespeare s'est occupé de la publication de ses poèmes, il n'en va pas de même pour son théâtre. Or, les pièces sont conçues pour être jouées. De ce point de vue, la première édition in-folio est fascinante parce que chaque exemplaire est différent des autres. Et cette situation a permis à des générations d'experts, surtout britanniques, de mener des études bibliographiques d'une précision étonnante que l'on appelle la « bibliographie matérielle ». Il s'agit, à partir des livres imprimés, de reconstruire les procédés utilisés dans l'atelier typographique et de remonter ainsi de l'imprimé à l'impression, à la composition et, finalement, au manuscrit probable. De telles inférences demandent beaucoup d'études très détaillées qui nous permettent de savoir plus ou moins ce qu'a écrit Shakespeare. Mais pour y parvenir, il ne suffit donc pas d'examiner un seul exemplaire de la première édition in-folio. Il faut en étudier une cinquantaine. Je vous fais grâce de tous les détails mais c'est une démarche fascinante et qui participe

de toute une tradition bibliographique peu connue sur le continent. Elle nous renseigne non seulement sur l'histoire des œuvres de Shakespeare mais aussi sur l'importance du livre comme phénomène physique, c'est-à-dire comme objet transmettant des messages grâce à la typographie ou au dessin de la page.

J.D.D. : Même l'odeur et la qualité du papier exposé à la lumière sont révélatrices !

R.D. : Oui. Cette tradition de bibliographie matérielle est importante et elle est appréciée en France, en Belgique, etc. Elle se combine fort bien avec la tradition, bien française celle-là, du contrôle des livres par l'État. Et en Allemagne, on s'intéressera plutôt au commerce des livres dans les foires de Francfort ou de Leipzig. Ainsi, trois traditions se croisent et offrent une vision assez riche du livre à l'époque moderne, de Gutenberg au 19^e siècle.

J.D.D. : Merci beaucoup, Robert Darnton. Je passe à présent la parole à la salle pour d'éventuelles questions.

Questions et réponses

Le représentant d'un éditeur : Je travaille pour une maison d'édition et je voudrais vous poser une question technique relative à cette grande bibliothèque américaine dont vous venez de parler. Allez-vous utiliser les ouvrages déjà numérisés par Google ?

Par ailleurs, vous dites qu'un média ne chasse pas l'autre. En êtes-vous certain ? Un livre exprime avant tout un contenu et des idées, quel que soit le support utilisé. Aux États-Unis, le numérique représente déjà 20 % des ventes. N'est-il pas normal de s'interroger sur l'avenir du support papier ? Le livre traditionnel n'est-il appelé à devenir un objet de collection et ne risque-t-il pas, à terme, de disparaître, « chassé » par son équivalent digitalisé ?

R.D. : Si je simplifie quelque peu, la réponse à votre première question est non. Nous avons puisé la matière à numériser dans les fonds d'une trentaine de bibliothèques de recherche. Près de quinze millions de livres ont été numérisés dont treize millions environ sont protégés par des droits d'auteur mais sont, pour la plupart, épuisés. Il faut à présent trouver une solution juridique permettant de mettre ces livres à la disposition du public. Nous pensons que le Congrès acceptera de nouvelles règles pour une bibliothèque de cette espèce, à vocation non commerciale.

J'en viens à votre seconde question. Vous connaissez certainement cette machine qui permet au client d'une librairie de commander un texte sur ordinateur et d'obtenir sa version imprimée et rognée en moins de quatre minutes, dans le corps de caractères souhaité, le tout pour un prix très compétitif. Je suis persuadé que l'imprimé va connaître un nouveau souffle grâce à ce procédé. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de ce que permettent les nouvelles technologies. Je comprends les craintes des éditeurs mais le livre imprimé, le codex, est tellement agréable à lire et à manipuler qu'il existera longtemps encore. Peut-être d'ailleurs le livre électronique ne connaîtra-t-il un véritable succès que dans certaines circonstances bien précises et pour certaines catégories éditoriales seulement.

J.D.D. : C'est d'ailleurs l'avis de Bill Gates lui-même, paraît-il !

R.D. : Bill Gates a en effet déclaré qu'il préférerait lire un texte de plus de quatre pages dans sa forme imprimée. Mais ses propos remontent à cinq ou six ans et des progrès considérables ont été réalisés depuis lors dans la qualité des dispositifs de lecture électronique. L'histoire nous enseigne que les modalités de lecture ont toujours varié. Au XVI^e siècle par exemple, les humanistes ne lisaient pas un livre du début à la fin mais y cherchaient plutôt des extraits à utiliser dans leurs joutes oratoires. La lecture va sûrement évoluer, comme elle l'a toujours fait, mais je crois que son support privilégié demeurera le codex. D'ailleurs, je le répète, la croissance des ventes de livres électroniques aux États-Unis ne se fait pas au détriment des livres imprimés. Mais peut-être suis-je trop optimiste.

François de Callatay : Je suis responsable de la Réserve précieuse de la Bibliothèque royale de Belgique. Vous avez évoqué différents modèles d'accès à l'information, qu'ils soient d'ordre privé, avec Google, ou qu'ils émanent d'institutions publiques qui s'associent pour former une vaste bibliothèque numérique. Selon vous, les communautés d'acteurs qui se regroupent pourraient-elles représenter un troisième modèle, absolument gratuit ? Si je pose cette question, c'est parce qu'une expérience personnelle m'a fait changer d'avis à ce sujet. Il y a huit mois, je déplorais, comme de nombreux chercheurs, de ne plus recevoir de tirés-à-part mais seulement des PDF s'accumulant dans un dossier de mon ordinateur. J'ai alors découvert « Academia.edu ». Au moment de la fondation de ce site par six jeunes chercheurs californiens, en 2008, il n'y avait pratiquement aucun utilisateur. Aujourd'hui, 320000 chercheurs de toutes les disciplines le fréquentent et leurs articles sont accessibles en tout lieu et en tout temps. Je peux envoyer un message à tous ceux qui travaillent sur les mêmes sujets que moi et toute la littérature

scientifique relative à un domaine de recherche est ainsi accessible partout, à tout moment et gratuitement. Le système académique s'en trouve bouleversé puisque, si l'on a publié un article dans une revue confidentielle, il devient accessible au même titre que ceux qui auraient été publiés dans des revues de grand renom. Le principe est celui du bien commun et le système fonctionne un peu sur le même modèle que Wikipedia. Quelles sont, à votre avis, les perspectives d'avenir de ce troisième modèle, ni tout à fait public ni tout à fait privé, mais basé sur la bonne volonté d'une communauté d'utilisateurs ?

R.D. : Après un grand débat, il y a deux ans, sur l'opportunité de mettre à la disposition du public toute la production de la Faculté des Arts et des lettres, nous avons décidé de mettre en place une communauté comparable à Harvard. La Faculté a ainsi décidé que chaque professeur serait responsable des articles qu'il souhaite déposer dans une base de données en libre accès que nous avons créée à la bibliothèque, selon le même principe que celui que vous évoquez. Chaque professeur demeure libre d'adhérer ou non au système. Cet aspect est très important, d'une part pour que soit respectée la liberté de l'auteur et, d'autre part, parce qu'un délai de douze mois avant diffusion publique doit être respecté dans certaines disciplines, comme la biologie ou la chimie. Le modèle conçu par Harvard a été adopté par plusieurs autres universités. En ma qualité de directeur de la bibliothèque, je défends le principe de la production scientifique en libre accès. Comme vous l'avez dit, c'est une troisième voie qui mérite toute notre attention. Pour certaines revues scientifiques, des problèmes de financement se posent et nous essayons donc de modifier les conditions de production des articles. Certains éditeurs commerciaux disposant de monopoles écrasent les bibliothèques et les revues en libre accès sont une parade.

Jean Claude Bologne : Je suis le président de la Société des Gens de Lettres et suis heureux d'apprendre que Frédéric Mitterrand a manifesté de l'intérêt pour votre projet. Il se trouve qu'il a signé, au mois de janvier 2011, un protocole d'accord avec la Bibliothèque nationale, le Syndicat national de l'édition et la Société des Gens de Lettres, pour la numérisation des livres indisponibles du XX^e siècle, qui sont pour la plupart orphelins de droits. Il s'agit d'un accord commercial stipulant clairement que ces livres vont être numérisés et mis en vente par les éditeurs eux-mêmes ou, à défaut, par la Bibliothèque nationale, et ce sans doute gratuitement. Mais la démarche initiale est bien commerciale et je suis un peu étonné, dès lors, que Frédéric Mitterrand se soit parallèlement engagé en faveur

d'une bibliothèque qui serait, si j'ai bien compris, d'accès gratuit. Les mêmes livres indisponibles sont-ils concernés ? Le problème qui se pose est lié à l'autorisation préalable des ayants droit. Celle-ci est indispensable mais il est impossible de l'obtenir pour des livres orphelins de droits. Or, le fait que ces livres indisponibles soient commercialisés et que les éventuels droits d'auteur soient déposés sur un compte séquestre est une condition essentielle d'acceptation de leur numérisation, tant pour les auteurs que pour les éditeurs. L'intérêt manifesté par Frédéric Mitterrand est-il vraiment compatible avec l'accord qu'il a signé au mois de janvier ?

R.D. : Je ne saurais m'exprimer à la place de Frédéric Mitterrand. Il va de soi que nous devons respecter les droits d'auteur. Il n'y a aucun problème, évidemment, avec les œuvres du domaine public mais il est exact que la situation se complique singulièrement avec les œuvres orphelines. Google dispose d'un monopole sur les œuvres orphelines, en vertu d'un accord signé, et est donc protégé contre d'éventuels procès intentés par les ayants droit.

Jean Claude Bologna : C'est précisément pour cette raison que Google a été condamné, en France, à la demande de la Société des Gens de Lettres et du Syndicat national de l'édition.

R.D. : Oui, et le même point de vue était défendu par la Cour de New York. Tout le monde admet qu'une législation relative aux œuvres orphelines est nécessaire pour concrétiser notre projet. L'autre problème à résoudre concerne les livres sous droits qui ne sont plus disponibles sur le marché. Comment faire pour respecter les droits des auteurs et des éditeurs ? Peut-être en s'inspirant de l'accord que vous avez mentionné et en créant un fonds destiné à rembourser les ayants droit. Une autre possibilité consisterait à prendre exemple sur la Norvège, qui a mis en place un régime de licence collective (Extended collective licensing (ECL)). L'idée serait de développer une communauté d'auteurs qui décideraient, librement, de donner accès à leurs livres. Si cette solution me paraît envisageable en France, je crains qu'elle ne soit plus difficile à mettre en place aux États-Unis où les lois relatives au Copyright sont particulièrement contraignantes. Il n'empêche que nous suivons cette piste et qu'un accord, en France, pourrait nous servir de modèle. D'autres systèmes encore existent au Japon ou aux Pays-Bas. Nous envisageons toutes les possibilités afin de servir au mieux les intérêts du public et de faire barrage à la commercialisation de l'accès au savoir.